Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20261106-03_11_2026_4-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, **le 03 novembre 2026** à 20h, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **Mme Armelle BILLARD,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales**.**

PRÉSENTS : Mme BILLARD, M. BROUARD, Mme GUILLEMOT, M. BOTREL, Mme DESMAS, M. BRIMER, M. LE TURNIER, M. NOZAY, M. JAUMARD, M. BERTHELOT, Mme MESDON, M. NIZAN, M. FOUCHER, Mme GÖTZ-OVA, M. KERMORVANT, Mme RENAULT WASSE, Mme MATEO (arrivée à 20h07), M. ALIM, Mme FINAS, M. PIANTINO, Mme LE DOARE, M. GRZESKOWIAK

POUVOIRS :
Mme ECKERN à Mme GUILLEMOT
Mme HERVIAULT à Mme RENAULT-WASSE
M. LEBRETON à M. LE TURNIER
Mme DAUVERGNE à Mme GÖTZ-OVA
Mme LE HENANFF à M. BRIMER

ABSENTE : Mme CORMENIER

Mme Rozenn FINAS, désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **28 octobre 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
03-11-2026-4

Rapporteure : A. Billard

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service accueil,

Il est donc nécessaire de créer un emploi non permanent pour faire face à cet accroissement temporaire d'activité dans le grade des adjoints administratifs territoriaux.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée du 1er décembre 2026 au 31 mai 2027 à temps complet.

Cet agent devra justifier d'une expérience administrative et d'une connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales.

La rémunération de cet emploi sera déterminée selon la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif.

La commission Finances et Moyens Généraux a rendu un avis favorable le 21 octobre 2026.
Le comité social territorial a rendu un avis favorable le 29 octobre 2026.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20261106-03_11_2026_4-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :
- De créer un emploi non permanent pour recruter un agent contractuel au service accueil du 1er décembre 2026 au 31 mai 2027 à temps complet. Ce poste sera rémunéré selon la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif.
- D'autoriser Madame la Maire à procéder à la mise à jour du tableau des effectifs.

La Maire,



Armelle BILLARD

La Secrétaire de séance,



Rozenn FINAS